

VIDE GRENIERS
BROCANTE

PARK ING

E. LECLERC

PORTEZ LA FICHE D'INSCRIPTION LE MATIN MÊME.

FICHE D'INSCRIPTION VIDE- GRENIERS

LA TESTE DE BUCH

BROCANTE La TesTe E.Leclerc 2024

06.78.30.13.16

17€ LA PLACE et vous prenez le métrage que vous avez besoin avec votre véhicule sur place pas de mètres limités.



MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULE

NOM

PRENOM

ADRESSE N°RUE

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE

N° IDENTITE **Particulier** ou

N° SIRET **Professionnel**

FAIT.A.....

NE PA LAISSER DE PAPIERS ET DE POUBELLES SUR VOTRE EMPLACEMENT , AFIN DE POUVOIR GARDER UNPETIT TARIF ET LE METRAGE ILLIMITE LE PLUS LONGTEMPS

JE VOUS REMERCIE ET VOUS SOUHAITE DE BONNES VENTES.

Dominique.

Signature obligatoire

Ne pas partir avant 16h



Règlement des exposants manifestation

Vide-greniers Brocante Déballage à garder par l'exposant.

En ce qui concerne les forfaits d'emplacements et le prix au véhicule, il est formellement interdit de rentrer et de décharger 2 véhicules sur le même emplacement même si la voiture ne reste pas sur place ainsi interdit des allers et venus à pieds pour mettre le chargement d'une autre voiture.

Pour les emplacements au mètre, chacun réglera son stand au nombre de ml pris sans les tables fournies.

L'horaire de l'installation des participants est fixé le matin à partir **de 7 h**

6h et 7h peut varier suivant la saison et l'ordre de réservation des exposants.

Chaque exposant devra accepter de ne pas quitter sa Place avant 16h.

Un placeur à l'entrée déterminera l'espace en fonction de la demande et du véhicule.

A la fin de la journée, le participant devra laisser sa place dans l'état où il l'a trouvée. Merci de nous aider à une place clean

Sont interdits à la vente les objets et produits suivants (les armes sauf de collection, **Livres et autres objets pornographiques) pouvant être vus par des jeunes mineurs.**

Il est absolument interdit de faire du feu sur le stand (gril-réchaud-divers).

Tous produits alimentaires, pharmaceutiques et dégustations sont refusés
Sauf accord écrit exceptionnel avec le Responsable de l'organisation.

Aucun stand de bonbons, sandwiches, crêpes, gâteaux, boissons, fruits secs, gâteaux maison et divers ne sera accepté sur le stand et sur

les parkings environnants des visiteurs. Le responsable de l'organisation peut faire enlever immédiatement tous les produits cités.

Tous instruments de musique ne devront en aucun cas fonctionner à forte densité afin de respecter le silence des voisins.

Aucun véhicule ne devra circuler une fois l'ouverture au public.

L'organisation et les bénévoles ainsi que la Mairie du lieu de cette manifestation ne sont pas responsables des pertes et vols occasionnés durant le ou les jours de vide greniers et déballages.

Toute personne ne respectant pas le règlement, peut être exclue du lieu

Sans aucun remboursement de la place.

L'exposant est responsable des objets qu'il expose au sol qui peut entraîner tous accidents.

(Voir Assurance de l'exposant).

L'exposant n'ayant pas réservé aura l'obligation d'attendre l'installation finale pour supposer avoir une place sans certitude.

Afin d'être sûr d'avoir pris connaissance du règlement interne de cette manifestation, il est nécessaire de le signer et daté.

L'organisation vous souhaite de bonnes ventes.

org33.d@gmail.com

06.78.30.13.16